



Mon employeur me demande de démissionner

Par **Dam75**, le **05/12/2012** à **12:06**

Bonjour,

je suis en CDI depuis 6 mois dans une TPE. Mon employeur m'a convoqué et m'a demandé avec insistance de lui remettre ma démission. Il m'a dit que cela fait suite à un employé qui lui a rapporté que je cherchais un autre emploi. Devant mon refus catégorique, il m'a rajouté des tâches non inscrites dans ma fiche de poste exercées ultérieurement par une autre personne non remplacée. De plus, il a changé mes horaires malgré le fait qu'ils soient indiqués (et fixe) dans mon contrat. Il refuse de me licencier ou de faire une rupture conventionnelle en raison du coût financier. De plus, il dénigre mon travail et s'adresse à moi de manière violente sans que cela soit justifiée, afin de me faire craquer à mon avis.

Je vous écrit donc pour savoir:

- un employeur a-t-il le droit d'obliger un employé à démissionner?
- j'ai accepté à l'oral ces tâches et ces changements d'horaire afin de calmer la situation sur le moment. Cependant peut-il m'obliger à effectuer des tâches et à changer mes horaires comme bon lui semble et sans aucun respect du contrat que j'ai signé?
- quels sont mes recours juridiques ou autre?

Je tiens à vous préciser qu'à mon arrivé dans l'entreprise, il a effectué la même démarche sur une salarié en allant jusqu'à rédiger lui même la lettre de démission. Au bout d'une semaine de pression, elle a signé sa démission.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **05/12/2012** à **13:15**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous forcer à démissionner et si celle-ci était extirpée, elle pourrait n'avoir aucune valeur...

Il faudrait savoir comment les horaires sont prévus d'une manière fixe au contrat de travail mais les litiges et conflits dans l'exécution du contrat de travail relèvent du Conseil de Prud'Hommes, s'il en est saisi...